

NOTE D'INFORMATION RELATIVE AUX CONDITIONS D'ACCÈS AU CLUB DANS LE CADRE DE LA REPRISSE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DES PONEYS & CHEVAUX

CONTEXTE

A la suite de l'annonce de la fermeture des Établissements Recevant du Public, par le décret du 30 octobre 2020, le Poney Club des Ulis demeure fermé au public.

Dans cette période de reconfinement, la Fédération Française d'Équitation a obtenu du Gouvernement la validation d'un protocole strict permettant d'assurer l'activité physique nécessaire au bien-être de nos poneys & chevaux. Il vient en complément des mesures sanitaires déjà établies.

En pratique, cela signifie qu'il nous est possible de faire appel à nos cavaliers, dans le cadre de nos relations contractuelles habituelles, pour assurer le soin et l'entretien physique de la cavalerie.

DÉTAILS DU PROTOCOLE DE MAINTIEN D'ACTIVITÉ DES PONEYS & CHEVAUX

Le protocole nous autorise à affecter une à trois personnes par équidé pour assurer ses sorties et ce dans le respect de 6 personnes simultanément dans la même aire d'évolution. Dans ce cadre, la traçabilité des cavaliers & des équidés doit être assurée. Les rotations de cavaliers sont organisées et saisies par le club, via une plateforme FFE.

Une fois le registre Covid complété par nos soins, une autorisation de déplacement nominative est téléchargeable chaque semaine sur votre espace licencié*.

IMPORTANT : pour vous déplacer, vous devez vous munir de l'attestation FFE et de l'attestation de déplacement dérogatoire officielle en cochant la case 3.

Aucune limite de distance entre le domicile et le club n'est imposée.

* Les cavaliers ne possédant pas leur numéro de licence et leur code d'accès peuvent contacter le secrétariat par e-mail afin de les obtenir.

CONDITIONS D'ACCÈS AU CLUB

Afin de faciliter la mise en place des rotations de cavaliers, nous avons pris le parti de garder vos heures de venue habituelles au club. Afin de respecter la limite de 6 personnes / aire d'évolution, certains aménagements horaires vont être nécessaires pour quelques cavaliers (cf 'Cas particuliers'). Nous leur demandons la plus grande compréhension et souplesse en cette période si particulière pour nous tous.

1. L'accès au club se fait uniquement à l'heure de votre séance habituelle.

Exemple : mon cours a lieu habituellement de 11h15 à 12h15.

J'arrive 15 min avant et je repars 5 min après.

2. Chaque semaine, le club m'attribue, via le tableau des distributions habituel, un poney dont j'ai le soin et pour lequel je dois assurer l'activité physique le temps de ma présence au club.

3. Chaque séance effectuée équivaut à une séance de votre forfait annuel. La gestion des absences sera la même que celle d'un fonctionnement normal, à savoir : seule une absence signalée au plus tard 24h avant la séance pourra donner lieu à un rattrapage.

CAS PARTICULIERS

Seuls les cavaliers appartenant aux reprises mentionnées ci-dessous sont invités à prendre rapidement contact avec le secrétariat pour l'organisation de leurs séances.

SHETLAND

Mardi de 17h45 à 18h45
Mercredi de 16h30 à 17h30
Mercredi de 17h45 à 18h45
Samedi de 9h à 9h45
Samedi de 13h30 à 14h30
Samedi de 14h45 à 15h45
Samedi de 17h à 18h
Dimanche de 9h15 à 10h
Dimanche de 10h15 à 11h15

D-PONEY

Mardi de 19h à 20h
Samedi de 14h45 à 15h45
Samedi de 16h à 17h

Des créneaux supplémentaires ont été créés le dimanche pour accueillir certains cavaliers Shetland des reprises mentionnées ci-dessus.

De 13h30 à 14h30 : 5-7 ans

De 14h45 à 15h45 : 5-7 ans

De 16h à 16h45 : 2-4 ans

De 17h à 18h : 8-10 ans

RAPPEL DES MESURES SANITAIRES TOUJOURS EN VIGUEUR

- en cas de symptômes de la Covid-19 ou de contact récent avec un cas confirmé, il est impératif de ne pas vous rendre au club et de nous en informer immédiatement par téléphone ou e-mail.

- l'accès au club se fera par des portes différenciées : cavaliers shetland par le Grand Portail près du manège | cavaliers D-poney par le Portillon piéton, près du bureau.

Aucun accompagnateur ne sera autorisé à entrer dans le club. Les plus petits seront accueillis par le personnel à l'entrée. Seuls les cavaliers 2-4 ans pourront être accompagnés **d'un seul adulte** responsable de l'enfant.

- à terre, et ce dès le parking, le **port du masque est obligatoire pour TOUS** (à l'exception des cavaliers 2-4 ans)

- des points d'eau extérieurs (le long du manège & et sur l'aire de douche) avec savon sont mis à disposition pour que chaque cavalier se lave obligatoirement les mains dès son arrivée et lors de son départ du club.

- privilégier le port des gants ainsi que, quand cela est possible, son matériel personnel : brosses, étriers, tapis...

- le club-house demeure fermé, sauf pour accéder aux toilettes exclusivement.

- l'accès aux selleries se fait sur la base d'une seule personne à la fois

- respecter la distanciation physique d'un mètre entre chaque cavalier et les gestes barrières usuels.